

Arbitre VTT TRIAL

RÉCAPITULATIF DES TACHES A ACCOMPLIR PAR LES COMMISSAIRES NOMMÉS SUR UNE ÉPREUVE CIRO

Le Président du collège des commissaires :

- Validation des zones avec le traceur, l'organisateur, et le représentant des pilotes.
- Assister les personnes s'occupant des inscriptions, règlement des litiges et contrôle des licences.
- Préparation du briefing commissaire, du briefing pilotes et des mesures particulières à éventuellement appliquer en fonction de l'épreuve.
- Briefing commissaires et pilotes.
- Donner les départs des pilotes avec le commissaire « volant »
- Régler les éventuels problèmes qui peuvent survenir pendant l'épreuve. Exemple : rallongement du temps de course ou modifications de zones à cause de la météo ou de leurs difficultés.
- Aller déboucher des zones si le commissaire volant est déjà occupé sur une autre zone.
- En fin d'épreuve, réunion du collège des commissaires pour régler les réclamations, les mesures particulières à appliquer et traiter les éventuelles demandes de pénalités supplémentaires.
- Signer et afficher les résultats.
- Régler les éventuelles réclamations suite à l'affichage des résultats.
- Remplir et signer le rapport de course et les documents destinés au comité régional de l'organisateur.

Le commissaire volant :

- Assister aux différentes réunions du collège des commissaires.
- Distribution du matériel commissaire : (pince, plaquette bois, crayon, feuilles de contre pointage, morceau de rubalise).
- Aider le président du collège lors des briefings commissaires et pilotes.
- Aider le président du collège à donner les départs.
- Déboucher les zones qui en ont besoin sur demande des commissaires de zone ou du président du collège.
- Récupérer le matériel des commissaires et les feuilles de contre pointage. Il peut être aidé par un autre commissaire qui en aurait terminé avec sa zone.

Le commissaire de zones :

- Assister aux différentes réunions du collège des commissaires.
- Effectuer une reconnaissance de sa zone et y déceler les éventuelles anomalies.
- Débaliser sa zone en fin d'épreuve.
- Rendre son matériel en fin d'épreuve et aider si besoin le commissaire qui s'occupe de récupérer le matériel.

IMPORTANT :

- Chaque commissaire devra disposer de son matériel, à savoir :
- Un chronomètre.
- Une massette et un tournevis cruciforme.
- Un habillement approprié pour toutes les situations (pluie, froid et grand soleil).

Formation Arbitre Trial CIRO			
Nom du Candidat : N° Licence			
Date et lieu de l'épreuve :			
Tuteur :			
	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Ponctualité			
Matériel (chronomètre, massette, tournevis cruciforme)			
Repérage de zone			
Relation avec l'aide commissaire			
Gestion des pilotes et des cartons de pointage			
Placements en zones			
Application du règlement			
Gestion d'un fait de course			
Fermeté dans la prise de décision			
Signature candidat :			
Signature Tuteur :			
Signature responsable des commissaires :			

Coupe Inter Régional Ouest

Formation Arbitre Régional Trial FFC

- Pour l'année 2015, tout club organisateur ayant plus de 5 pilotes inscrits régulièrement sur les épreuves de la **CIRO** devra présenter au minimum un Arbitre Régional.
- Afin de ne pas être en manque de commissaire sur nos épreuves la **CIRO** Vtt Trial organise une formation sur l'année 2014.
- Cette formation aura lieu le 13 septembre 2014 Maine et Loire 49. L'épreuve écrite validera la théorie à l'issue de cette formation.
- La partie dite « pratique » sera validée sur zones à l'issue de 2 épreuves de la **CIRO** sous le tutorat d'un Arbitre National. Ceci permettra de gommer l'appréhension et permettra au candidat d'approfondir ses connaissances sur le terrain et la gestion d'une zone en condition réelle. Le tuteur devra être Arbitre Régional FFC, il officiera en doublon et supervisera le candidat.
- Lors des épreuves pratiques, le candidat portera une chasuble « commissaire en formation » afin d'être identifié par les pilotes.
- Un débriefing entre le candidat et son tuteur aura lieu à l'issue de chaque épreuve.
- Un document d'évaluation thématique (voir en annexe) sera rempli par le tuteur en présence du candidat.
- A l'issue des 2 épreuves pratique et obligatoire, les 2 fiches d'évaluation seront remises au responsable des Arbitres de la **CIRO**.
- Après concertation avec le tuteur, celui-ci décidera de la validation du candidat pour la pratique au poste d'Arbitre Régional trial.
- Si une ou plusieurs lacunes importantes sont remarquées, le candidat devra être réévalué sur une 3^{ème} épreuve et avant la partie théorique avec l'accord du référent des Arbitres de la **CIRO**.
- Le référent des Arbitres informera le candidat de sa décision à l'issue de ces épreuves pratiques.
- Tout candidat participant à la formation pratique et théorique devra être licencié à la Fédération Française du Cyclisme.
- Le coût de cette formation reste gratuit, les déplacements sur les épreuves sont à la charge du candidat.
- Aucune indemnité ne pourra être réclamé à la **CIRO** Vtt Trial par le candidat.
- Dans le cas de réussite à l'examen pratique et théorique une attestation sera délivrée au candidat par la **CIRO** Vtt Trial et copie au Comité Régional des Pays de la Loire.